



## COMMUNIQUE DE PRESSE

### MODERNISATION DE ROLAND-GARROS : Nouvelle victoire au tribunal pour la Fédération Française de Tennis

Après de multiples péripéties procédurales, le Tribunal de Grande Instance de Paris vient de juger que le projet de modernisation du stade Roland-Garros ne porte aucune atteinte à l'œuvre de Jean-Camille Formigé dans le jardin des serres d'Auteuil.

La Fédération Française de Tennis s'en réjouit à plusieurs titres.

À l'instar de la décision du Conseil d'Etat du 3 octobre dernier qui considérait déjà qu'il n'existe pas de doute sérieux sur la légalité du permis de construire du projet dans le jardin des serres, cette nouvelle décision confirme que, contrairement à la campagne de désinformation conduite par ses opposants, le projet de modernisation de Roland-Garros a été conçu par la FFT en apportant toutes les garanties pour le respect du jardin des serres d'Auteuil et de la protection des monuments historiques.

Les manœuvres dilatoires des opposants sont définitivement mises à jour et sanctionnées par la justice.

Les travaux engagés peuvent se poursuivre dans l'objectif de jouer l'édition 2019 du tournoi dans le nouveau court, et d'offrir au public, courant 2019, accès aux collections botaniques qui seront exposées dans les nouvelles serres.

La FFT attend ainsi avec sérénité la prochaine étape : le jugement du Tribunal Administratif sur la légalité des permis de construire, prévu début 2017.

#### **Contact presse :**

Guillaume Lebastard

Tél. : 01 47 43 49 98 – [glebastard@fft.fr](mailto:glebastard@fft.fr)

Paris, le 10 novembre 2016

La Fédération Française de Tennis